

L'ANNONCE D'UN PSE chez EXTERION MEDIA France EX GIRAUDY ENCHAINE UNE NOUVELLE GREVE du 23 Février (après celle du 16 février 2021)

SAMFI INVEST sauve EXTERION MEDIA France mais à quel prix ?

Le groupe Normand SAMFI INVEST, détenu par Alain SAMSON, rachète ExterionMedia France en décembre 2020. Il ordonne immédiatement un PSE pour économiser 10 M€ dont 5,5 M€ sur la masse salariale. Résultat, il nous annonce : 1/3 de ses effectifs rayés de la carte soit 99 postes sur 300. Les plateformes administratives de Nantes, Lyon, Marseille sont intégralement supprimées.

Le facteur humain une nouvelle fois sert de variable d'ajustement au mépris des salariés investis et engagés depuis de nombreuses années au sein de l'entreprise.

Les salariés manifestent leur incompréhension face à ces décisions parfaitement déloyales et injustes envers les collaborateurs. Dans cet environnement économique fortement dégradé et compte tenu des moyens de ce groupe les élus dénoncent des mesures d'accompagnement indignes malgré les propos de Frank SUPPLISSON porte-parole de SAMFI INVEST.

Il s'est engagé devant l'assemblée des élus à mettre en œuvre un Plan de sauvegarde de l'emploi "Exemplaire". Cela se traduit concrètement par aucune indemnité complémentaire, ni même une cellule d'outplacement. Cette posture demeure tout simplement inadmissible car un PSE doit être à la mesure des moyens du groupe.

ExterionMedia France subit le contrecoup des orientations stratégiques hasardeuses prises par les directions successives depuis 10 ans.

Les élus du CSE tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences immédiates et futures des conditions de travail. Suite à la forte dégradation de la qualité de vie au travail de certaines catégories professionnelles, un droit d'alerte des risques pour la santé a d'ailleurs été déclenché.

Est-ce l'image que souhaite donner ExterionMedia à ses partenaires actuels ou futurs ?

Les revendications portent sur :

- *Mise en place d'un outplacement pendant 12 mois suivant le licenciement économique des salariés concernés ;*
- *Sauvegarde des postes de Gestionnaires client et bailleur grâce au home office ;*
- *Renforcement des mesures d'accompagnement aux salariés les plus fragilisés (parents isolés, personnes handicapées, personnes de plus de 55 ans) ;*
- *Obtention d'une indemnité supra légale pour tout licenciement économique à hauteur du double des indemnités conventionnelles ;*
- *Portage de la mutuelle et prévoyance sur 12 mois supplémentaires (=24 mois) ;*
- *Des conditions de travail permettant une évaluation décente du nombre de salariés par service et par territoire au sein de la nouvelle organisation afin de préserver la santé des salariés.*

Les élus